

Les transports - Après-midi des dispositifs #11
08 février 2024

Présentation issue des données des bilans 2022-2023 (cf. pages 7 à 13)

Moyen de déplacement pour se rendre au cinéma

Les coordinations étaient invitées à classer de 1 à 3 les moyens de déplacements suivants :

- Le car scolaire ;
- Les transports publics ;
- Le déplacement à pied.

Dans les graphiques de la page 2, le car scolaire apparaît sans surprise comme le premier moyen de transport utilisé pour les 3 dispositifs. Néanmoins, sur CAC, le fait de se rendre à pied est presque choisi en 1^{er} à égalité avec le car.

Une des hypothèses peut être que les établissements proches du centre-ville sont privilégiés pour limiter les frais de transport dans la mesure où le tarif des prestations a fortement augmenté. Par ailleurs, à la campagne, les collèges, contrairement aux écoles, rassemblent les élèves de plusieurs villages, de plusieurs bourgs. On peut imaginer qu'il y a des cinémas dans ces (petites) villes ou des points de projection des circuits itinérants.

Financement

MAC-EEC

Concernant le transport, pour MAC et EEC, à 6 coordinations près, les communautés de communes et écoles se révèlent être les premiers financeurs suivis des associations de parents d'élèves / coopératives scolaires (voir graphique MAC-EEC, page 9).

CAC : voir pages 10 et 11 + exemples en page 12.

Pourcentage d'évolution du coût des transports (page 13)

Il a été demandé si les coordinations pouvaient estimer, via un pourcentage d'évolution, la hausse du coût des transports pour EEC et CAC. Une trentaine de départements seulement ont répondu pour chaque dispositif, ce qui rend peu représentatif l'analyse de ces données. En revanche, certains commentaires sont précieux et apportent l'éclairage suivant sur la situation préoccupante des transports puisque de nombreux départements, essentiellement dans les territoires ruraux, constatent une pénurie de chauffeurs de bus et une augmentation du coût des transports variables d'un transporteur à l'autre, d'une commune à une autre, et qui amènent certaines classes à ne pas être en mesure d'assister à la 3^e séance.

Échanges et témoignages durant la visio

La problématique est l'**augmentation du coût des transports**. Quid du pass Culture qui pourrait prendre en charge les frais pour les classes non prises en charge par le département du Doubs (seulement les 6^e et les classes spécialisées). Les prix ne sont pas uniformes, difficultés de trouver des transporteurs.

Certains établissements préviennent déjà qu'ils ne feront pas le dispositif CAC, ils vont à des séances ponctuelles pass Culture, une fois dans l'année.

Sur EEC, les budgets des collectivités ne permettent parfois plus d'aller aux 3 séances mais seulement à 2. La coordination est mise devant le fait accompli mais rappel que ce n'est pas le cahier des charges auxquels les enseignants se sont engagés.

Certaines communautés de communes s'engagent mais tous les élus n'ont pas cette clairvoyance, il y a tout un travail à faire auprès de ces acteurs et les coordinations n'ont pas le temps de le faire. La clé serait de convaincre les communautés de communes, les collectivités territoriales. Comment se fait-il que les écoles découvrent que le budget n'est pas dispo en cours d'année ? Ce sont des arbitrages qui les dépassent ou dû à l'augmentation des coûts. De plus, les budgets des collectivités se font par année civile.

En Gironde, **l'utilisation du pass Culture se fera a priori pour le 2^e séance de CAC pour soulager le conseil départemental et faire glisser un peu plus de fonds sur le transport et de moins financer la billetterie.** Il y aura donc une manipulation administrative pour la 2^e séance à la fois pour les cinémas et les enseignants.

Crainte d'un déficit d'inscription.

En Dordogne, il y a assez d'offres dans les transporteurs en revanche, pas de problème de pénurie.

À noter également, une **augmentation des charges (coûts liés à l'électricité) pour les établissements.** De plus, lorsqu'on travaille autour des zones blanches, le constat est que cela est souvent dû au transport.

Des établissements privés d'un département voisin de la Sarthe avaient décidé de boycotter un film (Jeune Juliette) qui leur posait problème. Quels poids a-t-on en tant que coordination ? Doit-on tout de même les faire payer ? Rappel du dispositif partenarial et de la place de la salle de cinéma.

En Haute-Marne, dans le contrat territorial, il y avait une prise en charge du transport EEC et CAC par le Conseil départemental.

Mise en place d'une **convention intitulée Caravelle liée au pass Culture**, mais elle ne permet finalement pas de couvrir les frais pour les établissements éloignés or le Conseil départemental s'était déjà retiré sur le financement des transports de CAC. La coordination s'est retrouvée dans une situation d'urgence où la Drac a trouvé un moyen de financer les sorties pour les 2^e et 3^e trimestres.

Plus d'infos sur cette convention : <https://www.culture.gouv.fr/Regions/DRAC-Grand-Est/actu/an/2023/Caravelle>

Pour limiter les transports, une idée pourrait être d'**organiser une journée « festival »** avec une projection de deux films sur une journée pour mutualiser les transports et des films qui se font écho avec ateliers en regard qui permet de prolonger la journée.

Dans LAAC, il y a plusieurs académies qui mènent ces expérimentations, en PACA et dans l'académie de Nantes. **Difficile de proposer à tout le monde quand il y a énormément d'inscrits.**



**l'archipel
des lucioles**

Cette proposition peut fonctionner mais se révéler difficile pour les plus jeunes concernant la capacité de concentration.

Retour sur l'expérimentation menée par l'Alhambra, salle mono-écran à Marseille accueillant les dispositifs : « *Nous avons tester ces journées avec une projection le matin et l'après-midi avec des films de Collège au cinéma. Dans la dynamique avec les élèves et les enseignants, c'est plutôt chouette. Et cela simplifie le transport (les collègues chez nous viennent en transport en commun, le trajet peut être très long).*

Nous ne pouvons pas réserver la salle pour la journée pour 1 ou 2 classes. Mais faire une journée entière avec plus de 2 classes pose des questions d'organisation : que font les élèves sur la pause de midi ? Pour que la pause ne soit pas trop longue, nous faisons les séances rapprochées (10h et 13h30 par exemple), ce qui empêche le plus souvent d'autres établissements de venir sur ces mêmes séances. Les Écrans du Sud (coordination CAC 83 et 13 et coordination LAAC) le propose également depuis l'année dernière sur Lycéens et apprentis au cinéma avec une journée thématique. Cette année le thème est le teen-movie (Les beaux gosses et Breakfast club). Seulement 2 établissements ont fait la demande de cette journée.

Je pense que si nous avons une petite salle, ce serait beaucoup plus simple pour nous d'organiser ces journées. »

La Drôme va également expérimenter une initiative similaire en mai 2024 : « *Pour répondre à la problématique des couts de transports dans les zones très rurales, nous avons lancé du côté de Die une expérimentation « Festival École et cinéma » qui concerne les écoles à classe unique.*

Il s'agit de concentrer les séances sur 1 journée, en mode festival, avec présentations des films par une intervenante (Ghislaine Lassiaz) + ateliers.

Cette formidable initiative a été possible entre autres grâce au travail de ma collègue de l'EN Valérie Keyser. »

Retrouvez l'information institutionnelle envoyée aux écoles, avec le descriptif de la journée en pages 5 et 6 de ce compte-rendu.

Mutualiser avec plusieurs sorties (sportives ou culturelles) : piscine et cinéma, par exemple.

Les équipes pédagogiques essaient de mutualiser de plus en plus les transports mais **quand le transport est pris en charge par le Conseil départemental, cette mutualisation n'était pas faite pour CAC.**

Les transports restent la première cause de désistement (et non la censure et l'auto-censure). Il faut **s'accrocher à l'idée du parcours de 3 films**. Il serait très dommage de modifier le cahier des charges quitte à ce qu'il y ait moins d'élèves qui participent mais que le dispositif reste toujours aussi qualitatif, un vrai projet autour du cinéma quitte à ne pas le faire chaque année.

Une coordination exprime son inquiétude pour Collège au cinéma et l'avenir du dispositif.

Le 1^{er} concurrent de CAC est le pass Culture : il ne faudrait pas modifier le cahier des charges mais s'adapter à cette nouvelle concurrence du pass Culture.

Beaucoup d'enseignants ne veulent pas venir sur des formations hors temps scolaire.

Un constat a été fait lors de l'**ouverture d'un point de cinéma itinérant** où toutes les classes se sont inscrites, ce qui est la preuve que le transport est un vrai frein.

Il est aussi possible de **monter des partenariats avec des cinémas dans des points limitrophes interdépartements**. Des classes du Gard sont inscrites dans un cinéma d'un autre département en accord avec la coordination de cet autre département (Avignon), les enseignants suivent bien la programmation du Gard. Idem avec l'Hérault.

Dans le Tarn-et-Garonne, **plusieurs écoles ne viennent plus dans la salle de la coordination cinéma** bien qu'elle se situe plus près des écoles (5mn en bus) **car elle n'est pas située sur l'agglomération** de Montauban (mais dans une commune limitrophe), **or les transports dans l'agglomération sont pris en charge par celle-ci** (mais cela implique aux écoles de faire 30mn de bus, plutôt que 5mn qu'elles devraient financer car la salle n'est pas dans Montauban).

La piste du financement d'une partie des déplacements par les communautés de communes pourrait être approfondie puisque qu'elles disposent d'une enveloppe budgétaire par rapport à l'EAC, même si certaines enveloppes sont réduites. La compétence culture ne serait pas systématique. Il semble y avoir une **association nationale des communautés de communes** : <https://www.intercommunalites.fr/lassociation/missions/>

À une époque, il y a des communautés de communes qui possédaient des bus mais ce n'est plus le cas.

Marie-Sophie Decout (CNC) indique que des mesures gouvernementales sont mises en place à travers « France ruralité », menée par l'ANCT qui pourraient avoir des conséquences sur l'irrigation des territoires ruraux en terme d'EAC.

Le printemps de la ruralité : l'enjeu est de recueillir durant 2 mois les retours des acteurs concernés dans les territoires ruraux. Plateforme participative en ligne : <https://www.culture.gouv.fr/fr/Printemps-de-la-ruralite>

(lien direct pour les acteurs culturels : <https://minculture.sphinxonline.net/SurveyServer/s/MC-Utilisateur1/ACTEURSCULTURELS/questionnaire.htm>)

Idée d'Olivier Demay (réfèrent région à l'association nationale) : ne pas oublier la possibilité d'**aller à la séance de cinéma à vélo**. Cela rend lisible le problème tout en visibilisant le dispositif.

Saison 2023-2024

Festival Ecole et Cinéma

à destination des écoles à cours très multiples !

Objectifs :

- ✓ Permettre aux élèves des écoles à classe uniques d'accéder plus facilement au dispositif Ecole et Cinéma
- ✓ Pour les plus grands élèves, faire inter-agir, le voir et le faire, créer un petit film utilisant différentes techniques à partir d'un scénario imposé
- ✓ Pour les plus petits élèves, entrer dans l'univers des films proposés

Moyens :

- ✓ Mutualiser et limiter les transports
- ✓ Décliner le dispositif « Ecole et Cinéma » sous la forme d'un festival d'une journée, regroupant plusieurs écoles à classe unique
- ✓ Proposer une alternance de séances et d'ateliers sur la journée
- ✓ Outil multimédia d'accompagnement¹

Organisation :

- ✓ Écoles concernées : écoles à classes uniques accueillant des élèves de la maternelle au cycle 3 :
- ✓ Le transport jusqu'au Pestel est mutualisé entre plusieurs écoles
- ✓ Chaque classe est divisée en 2 groupes : les plus grands et les plus petits. Chacun des groupes réunit des élèves de plusieurs écoles.
- ✓ Programme de la journée :

9h30	accueil des classes et constitution des groupes	
	Groupe des petits	Groupe des grands
10h	1 ^{er} film en salle	Ateliers réalisation de saynètes
11h	Récréation Atelier en lien avec le film	1 ^{er} film en salle
	Repas tiré des sacs	

¹ cf. : <https://ien-crest.web.ac-grenoble.fr/sites/default/files/applications/Ernestetcelestine/story.html>

13h15	2ème film en salle	Ateliers réalisation de saynètes (suite)
14h15	Récréation ateliers en lien avec le film	2ème film en salle
15h45	Tous les élèves entrent en salle pour visionner sur grand écran les saynètes tournées dans la journée	
16h15	départ des bus	

Ateliers pour les petits :

- ✓ Initiation à l'image animée par Ghislaine Lassiaz intervenante pédagogique en cinéma. Depuis près de 20 ans, elle conçoit et anime des ateliers d'initiation à l'analyse, l'histoire et l'esthétique du cinéma, ainsi que des formations pour enseignants ou médiateurs culturels.
- ✓ Mise en réseau par rapport aux films et atelier d'expression avec la médiathèque Diois Vercors

Ateliers pour les grands :

Création d'un court métrage en Stop Motion à partir d'un squelette de scénario (par exemple) :

- un enfant arrive en colère (atelier 1)
- il se retrouve face à face avec un autre enfant (atelier 2)
- Il le transforme « par magie » en un objet (atelier 3)
- l'objet s'enfuit en laissant une trace (atelier 4)

Le montage des saynètes se fera pendant le visionnage de la deuxième séance pour une présentation à tous les enfants en fin de journée

Informations pratiques :

- ✓ Circuits de ramassage de bus : ils seront organisés en fonction des écoles participantes pour optimiser les coûts : chaque classe participe au prorata de son nombre d'élèves
- ✓ Tarifs : 2 séances par élèves (2 fois 3€ : 6 €), les autres activités ne sont pas payantes.
- ✓ Locaux pour l'accueil : le festival se déroule en mai afin de bénéficier de tous les espaces du Pestel : salle de projection, hall, jardin et éventuellement parvis de la médiathèque. En cas de pluie, possibilité éventuelle d'utiliser la salle de la médiathèque.
- ✓ Dates : 3 dates sont programmées : les jeudis 2, 16 et 23 mai. Selon le nombre d'inscrits, les écoles seront inscrites à l'une ou l'autre de ces dates pour favoriser les ramassages par bus.

Contacts :

Agnès Châtelain
Projectionniste

Cinéma Le Pestel - 26150 Die

04 75 22 03 19

ecolecine@cinema-le-pestel.fr

Xavier Levat

Chargé de mission ruralité Diois

Circonscription de CREST

07.71.26.76.57

xavier.levat@ac-grenoble.fr

Valérie Keyser

CPD Arts visuels

DSDEN 26

04.75.82.35.00

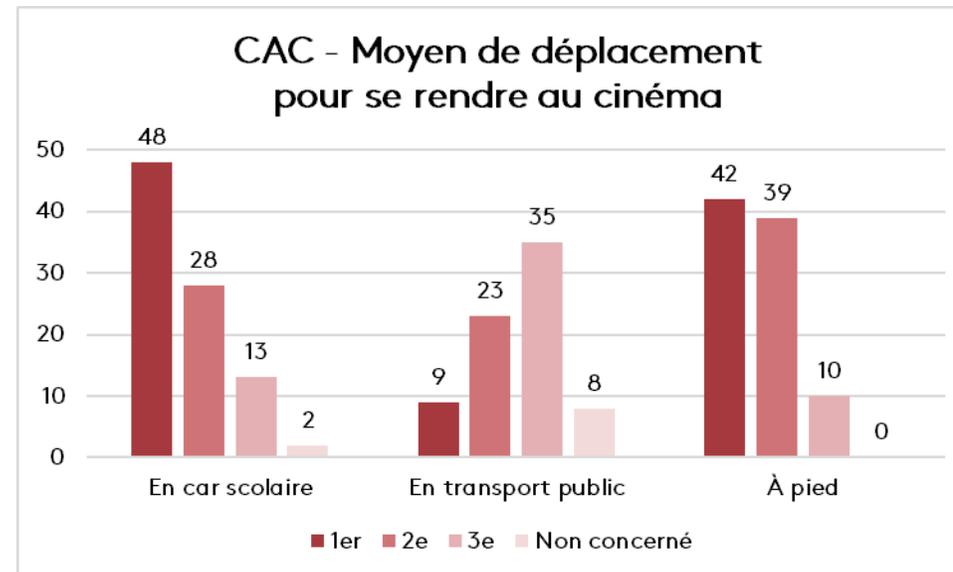
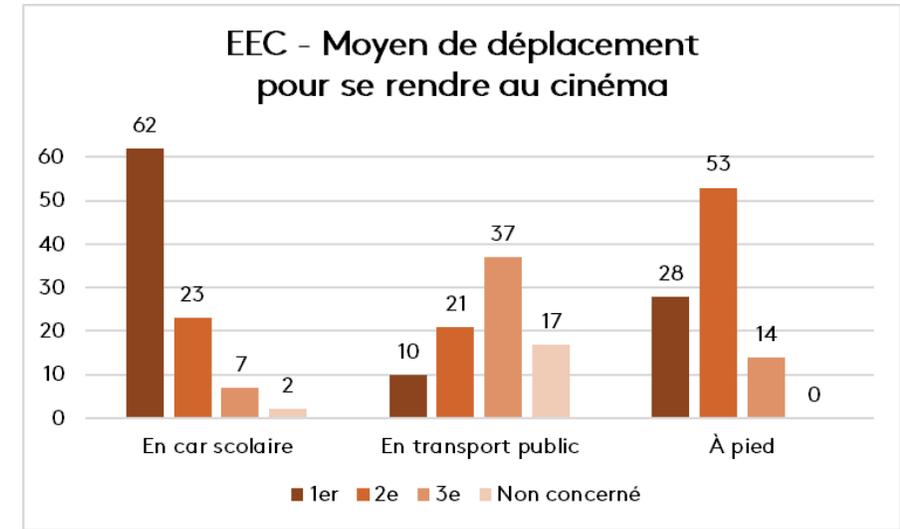
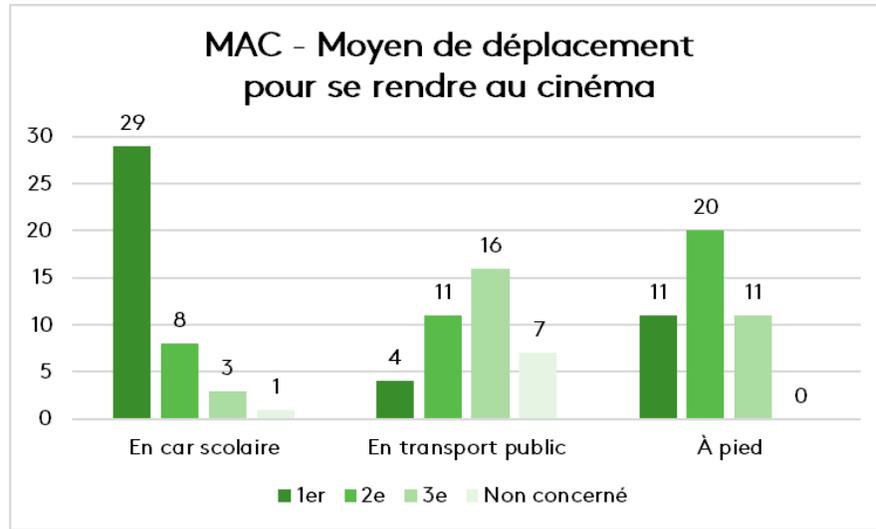
valerie.keyser@ac-grenoble.fr

BILAN 2022-2023

LES TRANSPORTS



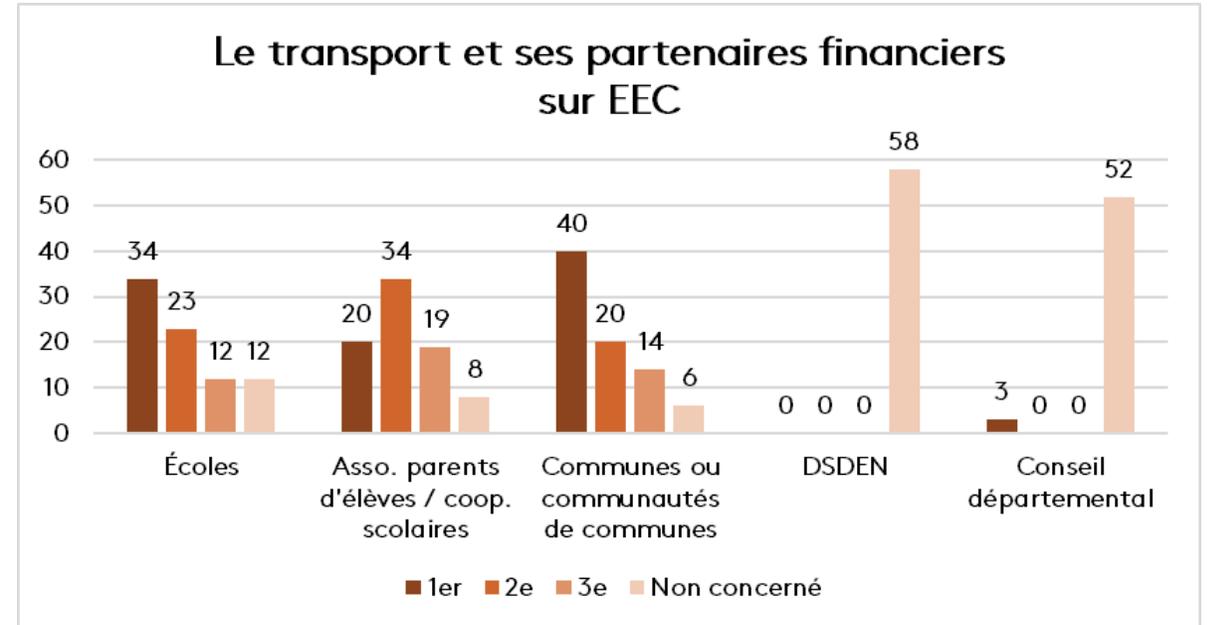
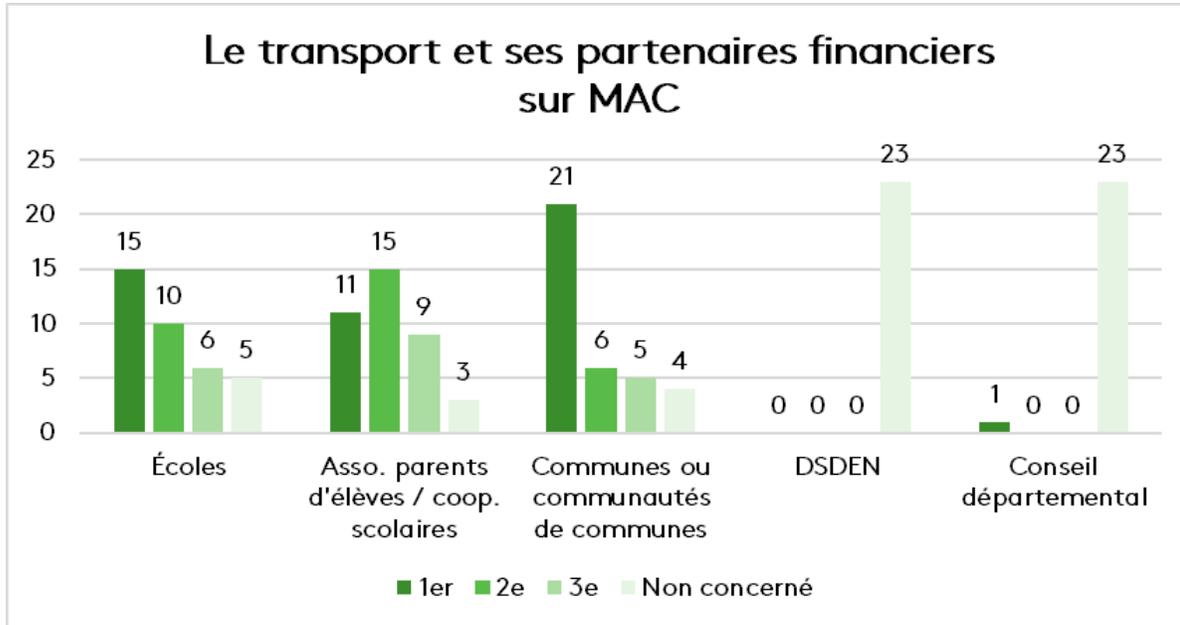
MOYEN DE DÉPLACEMENT POUR SE RENDRE AU CINÉMA

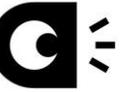




FINANCEMENT DU TRANSPORT

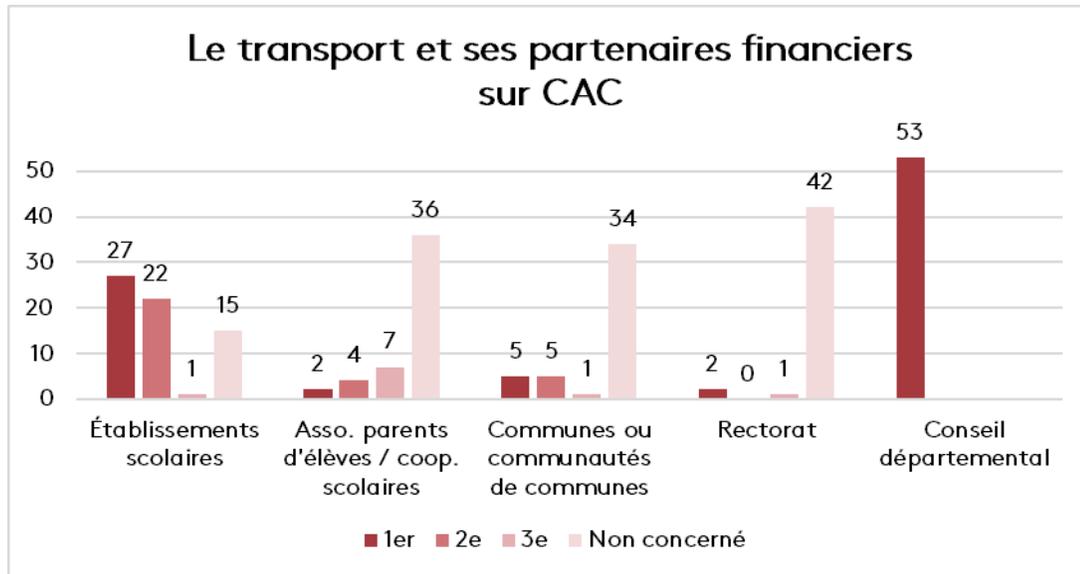
MATERNELLE AU CINÉMA/ ÉCOLE ET CINÉMA





FINANCEMENT DU TRANSPORT

COLLÈGE AU CINÉMA



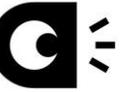
- 53 coordinations sont soutenues par le conseil départemental
- Modalités diverses :
 - Financement à la demande
 - Mise à disposition de cars
 - Prise en charge financière qui dépend parfois de critères (éloignement du collège par rapport au cinéma le plus proche et pas de réseau de transport disponible)
 - Etc.
- Prise en charge partielle ou totale

FINANCEMENT DU TRANSPORT

CAC : 13 DÉPARTEMENTS OÙ LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL FINANCE LES TRANSPORTS À 100 %



- 02 Aisne
- 07 Ardèche
- 11 Aude
- 17 Charente-Maritime
- 19 Corrèze
- 26 Drôme
- 43 Haute-Loire
- 47 Lot-et-Garonne
- 53 Mayenne
- 55 Meuse
- 88 Vosges
- 89 Yonne
- 90 Territoire de Belfort



FINANCEMENT DU TRANSPORT

QUELQUES EXEMPLES NON EXHAUSTIFS

- Dans l'Hérault (34) : « 60 % des frais de transport des élèves, plafonnés à 350 € »
- Dans le Doubs : « Financement intégral du transport pour tous les élèves de 6ème et les élèves de classes spécialisées inscrits au dispositif »
- Dans le Calvados (14) : « L'ensemble des collèges participant à l'opération collège au cinéma bénéficie d'une prise en charge financière départementale dans la limite des modalités qui sont rappelées ci-dessous, quel que soit le lieu de projection attribué :
 - financement d'un bus par trimestre et par établissement pour le déplacement de 1 à 3 classes ;
 - financement de 2 bus par trimestre et par établissement pour le déplacement de 4 classes et plus. »
- Dans les Pyrénées-Atlantiques (64) : « Prise en charge si le cinéma est distant de plus de 1,5 km de l'établissement : subvention plafonnée à 1 200 €. Par établissement si le cinéma est en dehors de la commune ; subvention plafonnée à 1 000 € par établissement si le cinéma est dans la même commune. De plus, la participation aux frais de transport n'est possible que sur présentation du précédent bilan et que si la demande d'inscription est adossée à un projet pédagogique en lien avec le volet culturel du projet d'établissement de l'année à venir. »
- Dans la Marne (51) : « Le conseil départemental finance 50 % du prix des transports pour les collèges périurbains et 75 % du transport des élèves des collèges ruraux. »
- Dans les Ardennes (08) : « Le Conseil départemental prend en charge 75 % des frais de transport pour les séances Collège au cinéma sur présentation de deux devis. »

ÉVOLUTION DU COÛT DES TRANSPORTS



QUELQUES TÉMOIGNAGES

- Drôme (26 EEC) : « Dans le Diois, les classes uniques (PS au CM2) ont des difficultés pour financer les transports. Nous allons donc, pour la rentrée 2023-2024 regrouper plusieurs séances en une même journée, entrecoupées d'ateliers de pratique artistique. Cette organisation permettra de mutualiser les transports et faire participer les élèves des écoles du rural éloigné. »
- Doubs (25 EEC-CAC) : « Il nous est impossible d'estimer un pourcentage d'augmentation du coût des transports, mais nous avons eu des désistements de ce fait. Certains établissements ont vu leurs coûts de transport doubler, d'autres tripler, certains ont un maintien des tarifs ou une augmentation raisonnable. C'est un problème grandissant qui nous fait craindre des désinscriptions massives les prochaines années, surtout dans les territoires très ruraux, largement majoritaires dans le Doubs, où les élèves ont beaucoup de trajet pour se rendre au cinéma le plus proche. »
- Puy-de-Dôme (63 EEC) : « L'augmentation est très variable selon les lieux, les transporteurs... Entre 15 % et 35 % d'augmentation. Plusieurs écoles ont déjà dit cette fin d'année scolaire renoncer au dispositif pour 2023-2024. »
- Haute-Vienne (87 CAC) : « La constante augmentation du coût des transports, et l'absence de financement public pour compenser cette charge, devient un véritable frein pour le dispositif. Plusieurs collèges nous ont fait part de la diminution des effectifs inscrits, voire de leur non-participation au dispositif, pour des raisons de coûts de transport trop élevés. »